



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/02/2022

Dossier complet le :

11/02/2022

N° d'enregistrement :

2022-12206

1. Intitulé du projet

Création d'un Parking SILO et de 3 Ombrières photovoltaïques

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS FARDIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M COTTINAUD ADRIEN

RCS / SIRET

3 8 9 | 2 2 6 | 9 6 0 | 0 0 0 2 6

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. 30.Ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie Solaire.	- Réalisation de 196 places de stationnements supplémentaires ouvertes au public. Nombre de places de stationnement existantes : 293 Nombre de places de stationnement totales : 489 - Installation sur ombrières de parking Silo d'une puissance supérieure à 250 kWc. La puissance installée sera de 209.2kWc. installation de 523 panneaux d'une puissance de 400 Wc chacun.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- La construction du parking silo se fait en lieu et place de l'ancienne station-service et d'une partie du parc de stationnement.
- Le parc de stationnement sera remanié afin de correspondre au nouveau sens de circulation qui sera mis en place.
- Le bâtiment du parking silo sera de forme rectangulaire, les ombrières seront disposées sur le second étage du parking SILO.

- Le projet consiste également en la création d'ombrières avec couverture photovoltaïque sur le nouveau parking SILO du centre commercial existant situé au niveau de l'avenue de la Laurence et de la route du bois Menu sur la commune de FARGUES SAINT HILAIRE - 33370. L'aménagement du Parking SILO avec ombrières à fait l'objet d'un permis de construire.

Afin d'offrir aux clients une protection contre les intempéries, ainsi qu'un confort thermique lors des fortes chaleurs, une partie du parking au niveau R+2 va être équipé d'ombrières photovoltaïques (523 panneaux photovoltaïques répartis sur trois zones) qui permettront d'offrir une puissance électrique de 209.2kWc.

4.2 Objectifs du projet

le projet répond à plusieurs objectifs :

- Améliorer le confort des usagers du centre commercial.
- Proposer des places de stationnement supplémentaires pour la clientèle.
- Autoconsommation énergétique.

La réalisation d'ombrières permettra à la SAS FARDIS de s'inscrire dans une politique de Développement durable et de développement des énergies renouvelables et de participer à la réalisation des objectifs fixés par la loi de transition énergétique. L'énergie produite permettra de garantir l'auto consommation du centre commercial.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet concerne l'équipement du parking SILO et la mise en place de structures métalliques type ombrières, installation de panneaux photovoltaïques, et raccordement aux installations électriques du centre commercial pour une autoconsommation. (Voir plan masse et plan d'implantation des cheminements).

La construction de l'installation, nécessitera les phases suivantes :

- préparation du site
- Construction du bâtiment parking SILO
- Construction d'ombrières
- Pose des panneaux photovoltaïques
- installation du système électrique avec alimentation du centre commercial.

Le stockage des eaux pluviales du nouveau parking Silo se fera au niveau des places stationnements existantes avec création d'une chaussée réservoir sur 1220 m², de hauteur de 50cm; de volume utile de 183 m³.

Cette chaussée réservoir sera munie d'un régulateur de débit de 1.1l/s (3l/s/ha) et d'une surverse en cas de pluies exceptionnelles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

le futur projet de réaménagement de parking SILO permettra de proposer de nouvelles places de stationnement sur plusieurs niveaux.

La gestion du nouveau parking SILO sera confiée au gestionnaire du magasin dont le rôle sera de s'occuper de l'entretien du bâtiment, des ouvrages associés et des réseaux divers.

Panneaux Photovoltaïques :

Installations ne nécessitant pas de maintenance particulière, hormis un contrôle préventif annuel.

Un suivi d'exploitation est réalisé grâce à un logiciel connecté avec les équipements techniques de l'installation, permettant d'analyser la performance de la production.

Des nettoyages à l'eau sont réalisés lorsqu'ils sont nécessaires (en cas de baisse des performances).

Le service d'exploitation prendra en charge le système de production d'énergie au moment de sa mise en service et procédera à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes la pérennité et la performance de l'installation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire.

Le projet d'ombrière fait partie des orientations Ministère de la Transition écologique, pour la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en autoconsommation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie nouveau Parking SILO	3 568 m ²
- Superficie globale des ombrières photovoltaïques	916.6 m ²
- Nombre d'ombrière avec panneaux photovoltaïques : 3	
- Puissance de la production électrique Ombrière 1 : 28.8 kWc (72 panneaux 400Wc)	
- Puissance de la production électrique Ombrière 2 : 52.8 kWc (132 panneaux 400Wc)	
- Puissance de la production électrique Ombrière 3 : 127.6 kWc (319 panneaux 400Wc)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de FARGUES SAINT
HILAIRE 33 370
Bois Menu Val de Laurence

Parcelles section AD n°
6,7,8,9,10,12,46,47

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 2 6 ' 4 2 " O Lat. 4 4° 4 9 ' 3 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II " RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA PIMPINE ET COTEAUX CALCAIRES ASSOCIES" n°720002389 est hors du projet. la ZNIEFF de type II est située à 800m au Sud-Ouest du projet. La ZNIEFF de type I " Grottes de Cenac et zones humides de la vallée de la Pimpine" n°720030044 est hors du projet. la ZNIEFF de type I est située à 1.9 Km au Sud du Projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone de ce type n'est recensée à proximité du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Fargues-Saint-Hilaire 33370 en Gironde (33).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone de ce type n'est recensée à proximité du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPRN prescrit ou approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune pollution accidentelle ou chronique n'est à signaler sur le site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes sont incluses dans la ZRE du bassin Adour Garonne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le site Natura 2000 directive habitat (Réseau hydrographique de la Pimpinne - FR7200688) est situé à 2km au Sud du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est recensé à proximité.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de nouveaux besoin en eau potable. la réalisation d'ombrières au niveau du parking SILO ne nécessite pas de prélèvement d'eau hors celle pour l'eau potable destinée à la consommation des ouvriers.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de drainage superficielle et de prélèvement dans les eaux souterraines. Le terrain du projet est constitué d'un centre commercial. Le terrain étant déjà imperméabilisé, il n'y aura pas d'incidence sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des fouilles nécessaires aux fondations du Parking SILO et des Ombrières, aucun matériau ne sera exporté.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des matériaux nécessaires à la construction du Parking SILO et des ombrières, aucun matériau ne sera importé sur le site. Les matériaux utilisés seront du type : - matériaux recyclés propores issus d'autre chantiers (matériaux inertes). - déblais issus du terrassement de la chaussée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé au niveau d'un centre commercial existant. La faune située au niveau du secteur d'aménagement sera dérangée uniquement durant la période de travaux. De plus, le secteur est une zone urbanisée. Ce secteur est en exploitation avec une activité humaine présente. On peut estimer que la faune présente dans le secteur sera dérangée ponctuellement et empruntera d'autre itinéraire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- le projet ne peut pas avoir d'incidence sur un habitat car le site est suffisamment éloigné du site Natura 2000 - FR7200688

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- le projet ne peut pas avoir d'incidence sur le site Natura 2000. La zone de protection est suffisamment éloigné du projet de construction du parking SILO et des ombrières (des habitations et des routes permettent de les séparer).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles utilisés pour la réalisation du parking SILO et la réalisation d'ombrières sont déjà minéralisées (places stationnement).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires. Aucun risque sanitaire particulier n'est à signaler dans le voisinage.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des déplacements de véhicules seront liés aux flux de clientèle et de du magasin SUPER U.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- Légère nuisance sonore pour le voisinage lors des travaux de terrassement. - Des mesures d'évitement et de réduction des impacts lors de la phase chantier seront réalisées (voir annexe). - L'ambiance sonore actuelle est marquée les voie environnante. Le projet respectera aisément les émergences admissibles.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune nuisance olfactive, le projet n'engendre pas d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Vibrations causées par les engins de chantiers.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un réseau d'éclairage sera installé sur les parkings SILO et sous les ombrières .</p> <p>Réduction des impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour réduire la luminosité, le réseau d'éclairage seront réglés pour éclairer uniquement les places de stationnement et cheminement piétons. Une horloge permettra de régler la durée d'éclairage. - Pour limiter la consommation d'énergie les luminaires seront équipés de LED (éclairage à basse consommation).
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>-Libération de matière en suspension (particules) dans l'air lors des déplacements d'engins de chantier en faible quantité.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>- Les eaux de ruissellement du parking SILO et des ombrières seront recueillies et dirigées vers le réseau d'eaux pluviales. Le réseaux d'eaux pluviales seront stockées dans une chaussée réservoir de 183 m3, les débit régulés seront orientés vers le réseau existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>-le projet n'engendre pas d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet n'engendrera pas de production de déchets à l'exception des déblais. cependant, durant la phase travaux des précautions seront prises : - les réservoirs seront remplis à l'aide de pompes à arrêt automatique. - le ravitaillement et l'entretien des engins de chantier (notamment les opérations de vidange) seront effectués sur des zones étanches entourées et reliées à un point bas permettant la récupération totale des eaux ou des liquides résiduels.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'architecture du bâtiment sur le site permettra l'intégration du nouveau parking SILO et des d'ombrières dans le paysage. le projet comportera des nouveau espaces verts aménagés en corrélation avec le projet d'aménagement du centre ville.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet engendrera des modifications positives : - Amélioration du confort des usagers. - Implantation sur un espace artificialisé. - développement des énergies renouvelables.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans Objet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures seront prises pour limiter l'impact sur l'environnement :

- Connexion du parking SILO à une chaussée réservoir stockante. Ceci permettra de limiter les impacts sur les écoulements des eaux.
- Adapter un projet architectural à son environnement (intégration paysagère et perspectives).
- Produire des énergies renouvelables par le biais de l'aménagement d'ombrières (Objectif de Développement Durable).
- Mise en place de protocoles et sensibilisation du personnel de chantier lors des travaux afin de respecter l'environnement proche (nuisances sonores, pollution).
- Mise en place d'un réseau d'éclairage propre sur parking SILO sous les ombrières (éclairage programmable et à faible consommation énergétique)
- Voir en annexe Mesures d'évitement et de réduction des impacts (phase travaux).
- utilisation d'un espaces déjà minéralisé.
- amélioration du confort des usagers.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale car :

- le projet de parking SILO et d'ombrières se trouve dans un centre commercial existant et d'un réseau routier de proximité.
- les enjeux sont considérés comme nuls donc aucun impacts majeurs sur la zone d'aménagement (espace minéralisé).
- Les impacts sur le milieu naturels et sur la santé humaine seront réduits du fait de la mise en place de mesures d'évitement et de réductions des impacts en phase travaux.
- Le projet est situé dans la zone Uy du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fargues Saint Hilaire.
- le projet va améliorer le confort des usagers, permettra le développement d'énergies renouvelables.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan de Masse - Etat des Lieux - Plan de Masse – Projet - Plan de Masse – Projet réseaux - Plan en Coupe - Perspectives - Vue environnement Proche et lointain - Plan Implantation Chemin de Câbles - Mesures d'évitement et de réduction des impacts - Note Environnementale - Notice décrivant le terrain et présentant le projet - Extrait du règlement d'urbanisme – Uy

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

FARGUES SAINT HILAIRE

le,

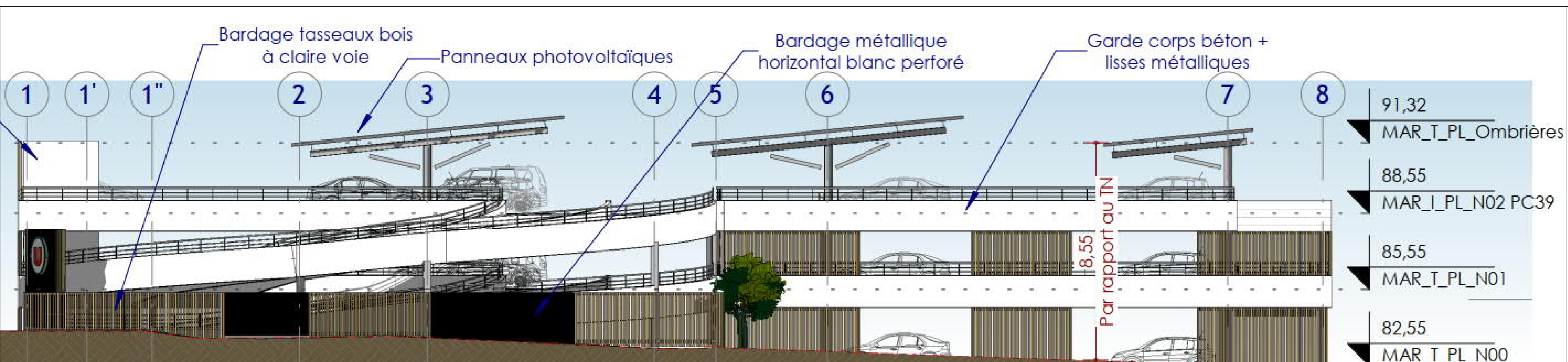
11/02/2022

Signature

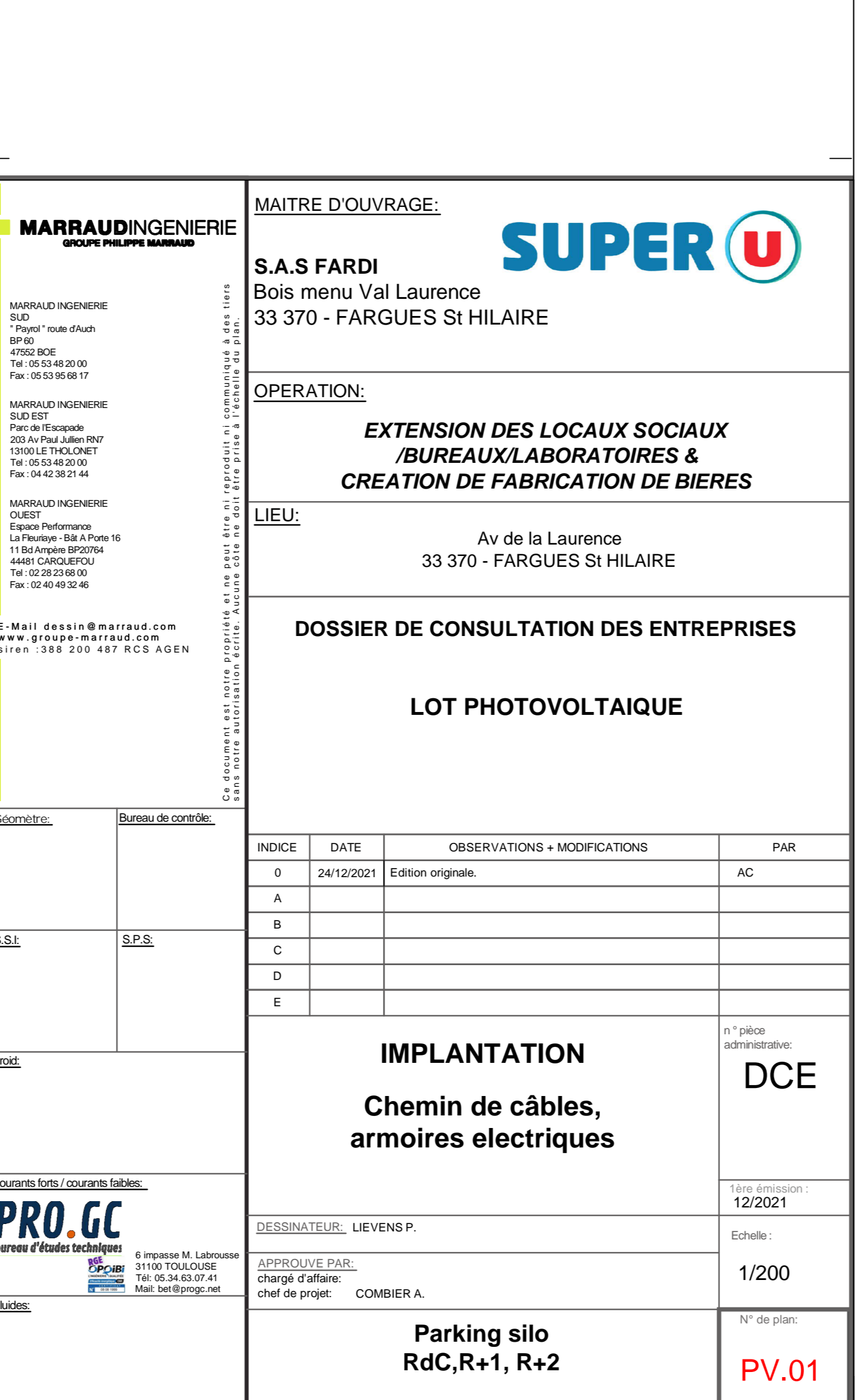
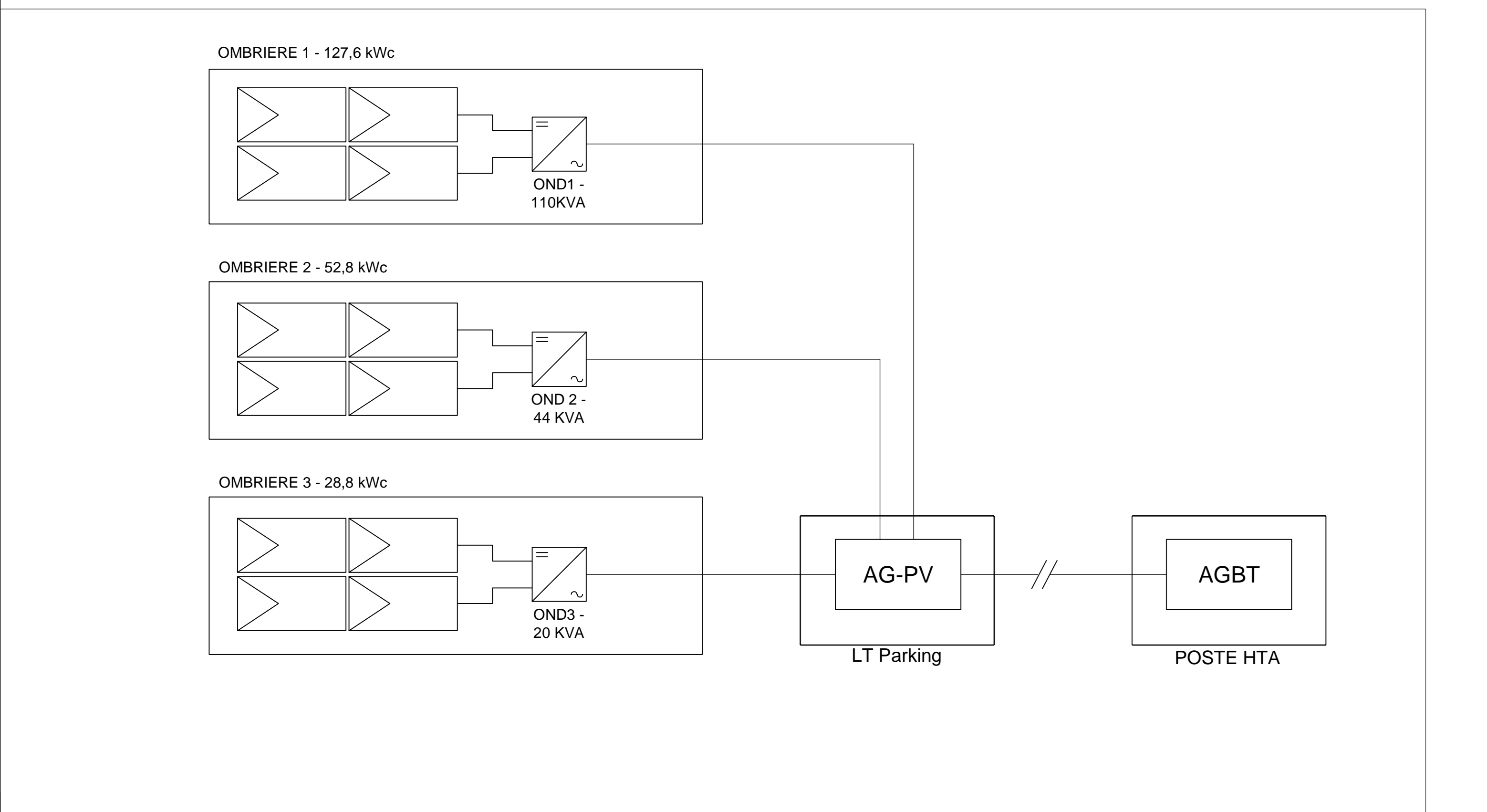
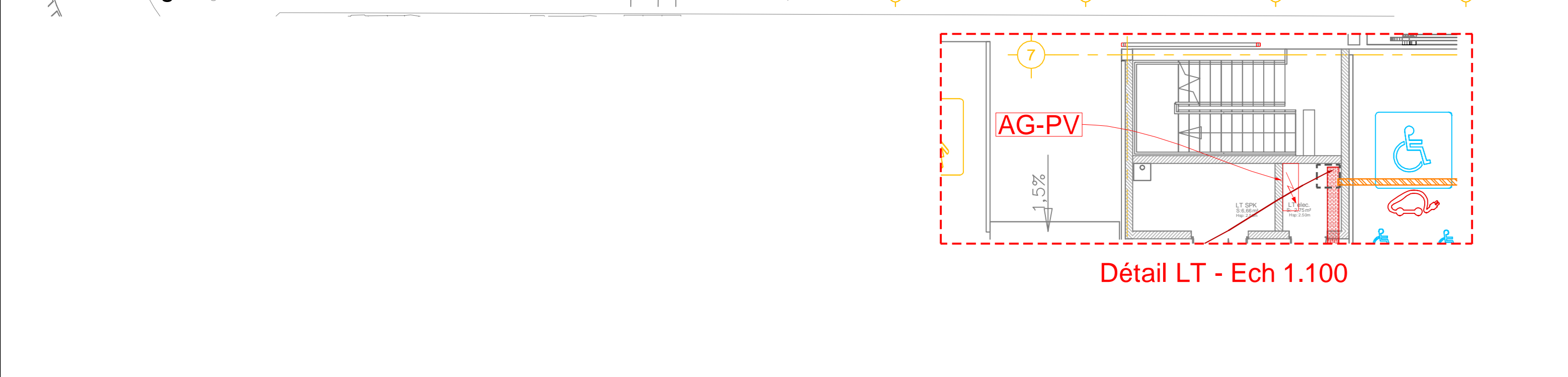
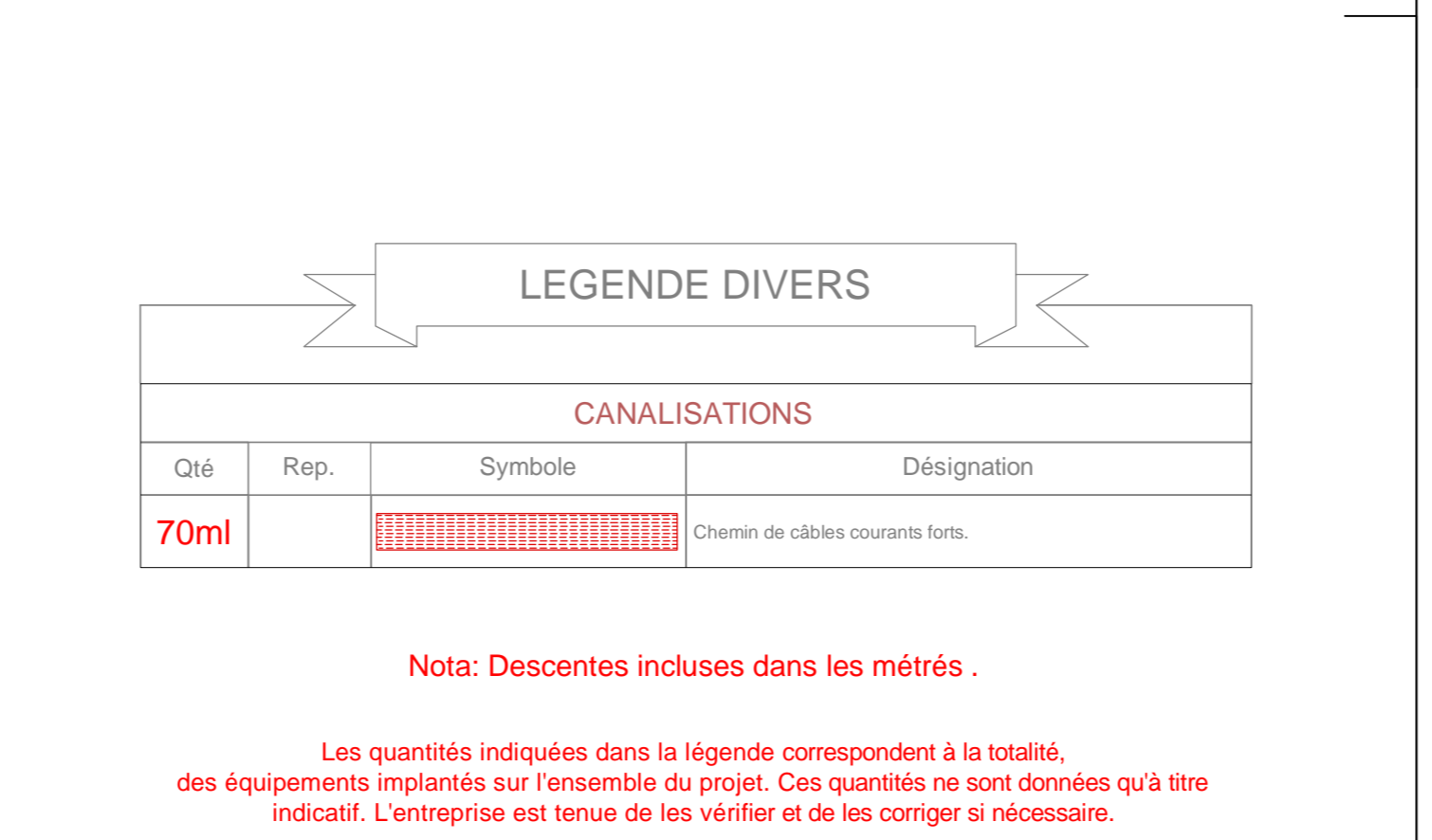
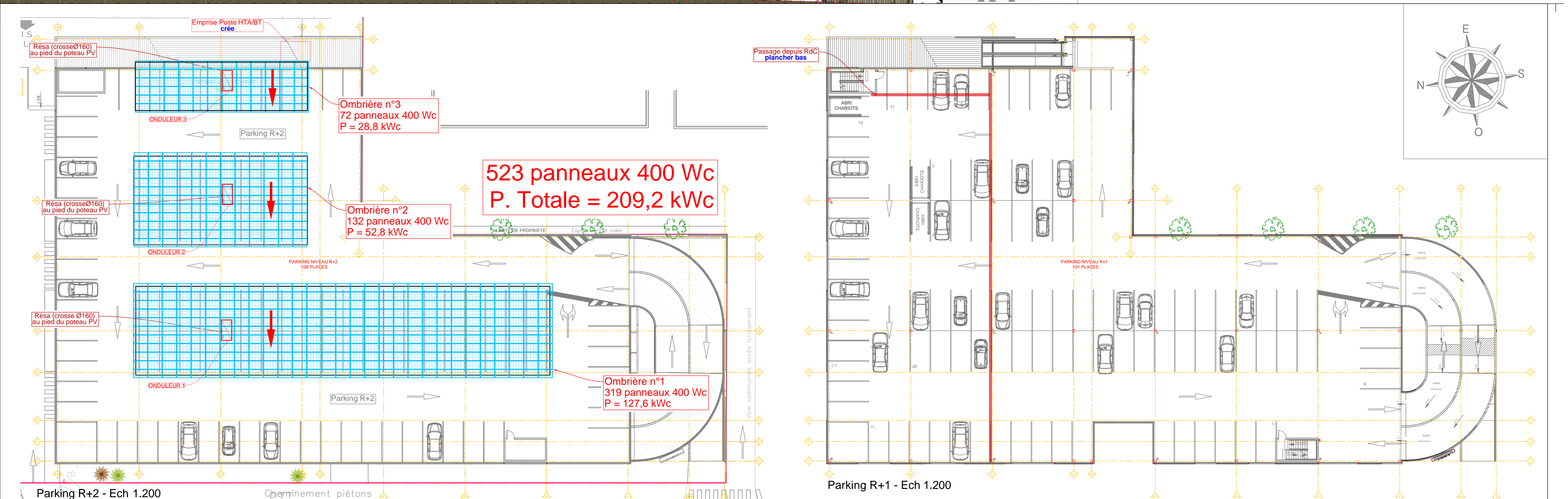
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

SUPER U
SAS FARDIS
Bois Menu - Val Laurence
33370 FARGUES ST HILAIRE
Tél. 05 56 68 33 33 - Fax 05 56 68 31 12
RC Bordeaux B 389 226 960 6036

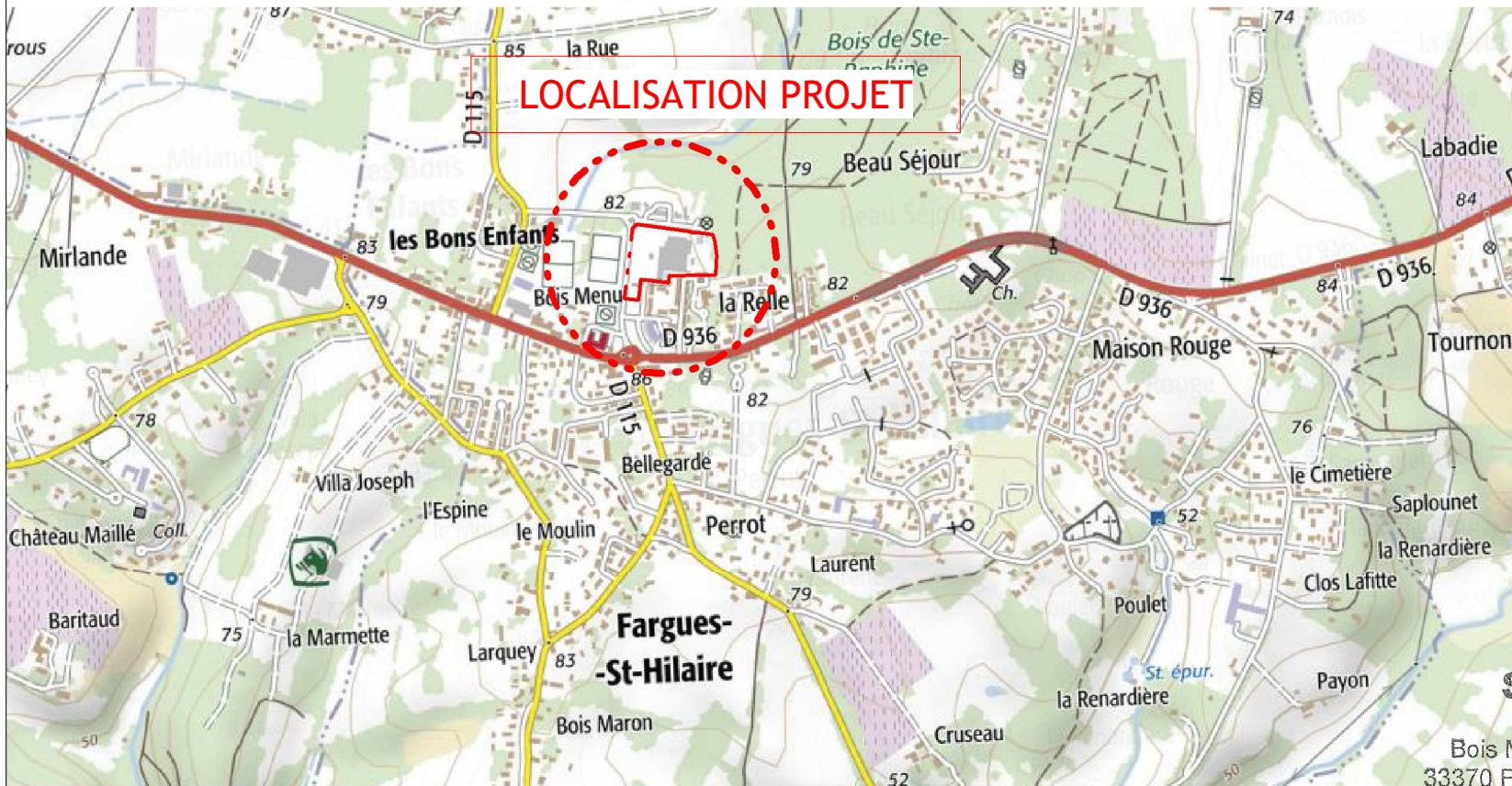
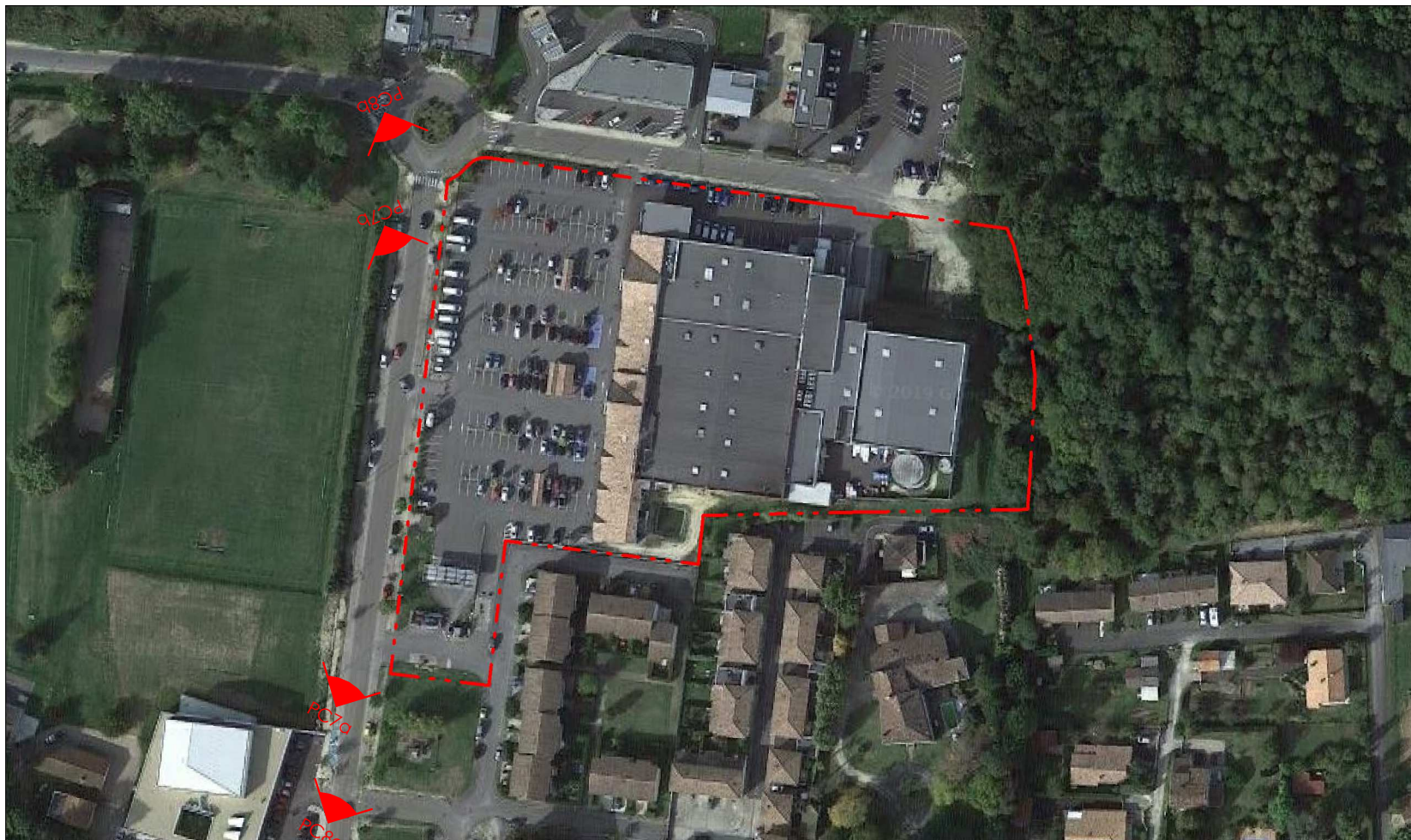




91,32	MAR_T_PL_Ombrières
88,55	MAR_I_PL_N02 PC39
85,55	MAR_T_PL_N01
82,55	MAR_T_PL_N00
18,55	Par rapport au TN



MARRAUDINGENIERIE	MAÎTRE D'OUVRAGE:	SUPER U	
S.A.S FARDI Bois menu Val Laurence 33 370 - FARGUES-SI-HILAIRE			
OPERATION:	EXTENSION DES LOCAUX SOCIAUX BUREAUX/LABORATOIRES & CREATION DE FABRICATION DE BIERES		
LIEU:	Au de la Laurence 33 370 - FARGUES-SI-HILAIRE		
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	LOT PHOTOVOLTAIQUE		
INDICE	DATE	OBSERVATIONS - MODIFICATIONS	PAR
A	20/10/2021	Émission entreprise	AGC
B			
C			
D			
E			
IMPLANTATION	Chemin de câbles, armoires électriques		DCE
PRO.GC	AGENCE D'ARCHITECTURE	13/09/21	
AGENCE D'ARCHITECTURE	AGENCE D'ARCHITECTURE	1/200	
PROJET	Parking ailo RdC,R+1, R+2		PV.01



**SUPER U
SAS FARDIS**
Bois Menu - Val Laurence
33370 FARGUES ST HILAIRE
Tél. 05 56 68 33 33 - Fax 05 56 68 31 12
RC Bordeaux B 389 226 960 00026

MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES IMPACTS

***Mesures d'évitement et de réduction des impacts destinées aux
entreprises pour l'aménagement du Parking SILO et Création
d'ombrières***

« SUPER U – Fargues Saint Hilaire »



PARALLELE 45

Dressé le 14 Octobre 2021 par :

PARALLELE 45
Société de Géomètres-Experts
65, avenue de la Côte d'Argent
33680 LACANAU
T. 05.56.03.50.99 - F. 05.56.03.57.41

1 – Consommations d'énergie

L'entreprise veillera à réduire sa consommation d'énergie au maximum.

L'entreprise mettra en œuvre des équipements à basse consommation qui seront utilisés sur le chantier autant que possible, la consommation sur chantier sera mesurée (consommation d'eau, d'électricité et de carburant des engins de chantier).

2- Nuisances de chantier

Pour limiter les nuisances de chantier, l'entreprise mettra en œuvre tous les moyens nécessaires.

2-1 Propreté du chantier

Lors de la préparation du chantier, sont définies et délimitées les différentes zones du chantier :

- Stationnement
- Cantonnement
- Livraison et stockage des approvisionnements
- Fabrication ou livraison du béton
- Aire de manœuvre des grues
- Tri et stockage des déchets

Des moyens sont mis à disposition pour assurer la propreté du chantier (bacs de rétention, bacs de décantation, protection par filets des bennes pour le tri des déchets etc.)

- Le nettoyage des cantonnements intérieur et extérieur, des accès et des zones de passage, ainsi que des zones de travail, est effectué régulièrement.
- Le brûlage des déchets sur le chantier est interdit.

2-2 Stationnement des véhicules du personnel de chantier

- Le stationnement des véhicules du personnel s'effectue sur la zone prévue à cet effet, et en aucun cas sur la voie publique en dehors du chantier, afin de ne produire dans les rues voisines aucune gêne ou nuisance.

2-3 Accès des véhicules de livraison

- L'entreprise chargée de la livraison doit être tenue informée de la démarche qualité environnementale du chantier.
- Les livraisons seront planifiées sur la journée afin d'éviter les livraisons aux heures de pointe ou à des heures susceptibles de créer des nuisances au voisinage. A défaut de pouvoir mettre en place cette mesure, il sera à minima imposé une heure de début des livraisons (7 heures).
- Des panneaux indiquent l'itinéraire pour le chantier et les accès livraison.

2-4 Emprise foncière et modification du plan local de circulation

Les responsables du chantier rencontreront les agents de la Ville chargés des problèmes de circulation afin de définir ensemble le plan de circulation temporaire, en fonction de la situation et de l'emprise du chantier. En effet, les nuisances dues à la circulation des engins et camions de livraisons sont, avec celles du bruit des chantiers, parfois très mal ressenties

par les riverains.

2-5 Sécurité incendie

Les consignes de sécurité incendie doivent être affichés dans les locaux du chantier. Elles doivent être respectées par toutes les personnes présentes sur le chantier.

2-6 Les nuisances visuelles

Pour que le chantier soit le mieux accepté du public, les responsables des travaux veilleront à la propreté et l'aspect général du site.

- Les aires de transit des engins seront bétonnées afin d'être plus facilement nettoyées (prévoir un géotextile sous le béton pour un retrait plus simple).
- Les accès au chantier seront nettoyés régulièrement : La boue sur la chaussée sera évacuée.
- Les bennes à déchets seront, si besoin, couvertes afin d'éviter l'envoi des poussières de déchets. L'utilisation de polystyrène expansé est à éviter pour tous les usages, cet élément étant la première source de pollution visuelle. Dans le cas contraire prévoir des systèmes de découpe (avec un fil par exemple) qui produisent peu de particules susceptibles de voler.

3- Gestion des déchets

Pour assurer la gestion des déchets, l'entreprise mettra en œuvre tous les moyens nécessaires.

3-1 Réduction à la source de la production de déchets

Chaque entreprise intervenant sur le chantier devra justifier par écrit des procédures qu'elle met en place pour réduire sa production de déchets sur le site.
Par exemple :

- Mettre en place une procédure qualité afin d'éviter les erreurs à la fois dans la mise en œuvre des matériaux et dans leur commande. Un produit bien commandé, bien livré et correctement utilisé, implique moins de déchets générés et de pertes financières dues aux erreurs.
- Éviter les gaspillages de matériaux livrés en vrac, au mètre linéaire ou au mètre carré.
- Réfléchir aux modes d'approvisionnement afin de réduire la quantité des emballages.
- Réfléchir aux modes de réservations et de protection contre les laitances des aciers en attente.
- Toute autre mesure ayant un effet positif sur la quantité de déchets produits.
- Par le choix de systèmes constructifs (composants préfabriqués...) générateurs de moins de déchets.
- En préférant la production de béton hors du site.
- En privilégiant la préfabrication en usine des aciers.
- Les gravats de béton peuvent être réduits par une bonne préparation du chantier, des plans de réservation et des réunions de synthèse qui évitent les repiquages au marteau-piqueur après coup.
- Les déchets de polystyrène peuvent être supprimés par la réalisation des boîtes de réservation en d'autres matières (blocs de béton cellulaire, acier ...).

- Les chutes de bois sont limitées par la généralisation de coffrages métalliques et par le retour aux fournisseurs des palettes de livraison.
- Les emballages sont contrôlés dès la passation des marchés avec les fournisseurs.
- Les pertes et les chutes sont réduites par une optimisation des modes de conditionnement.

3-2 Traitement et valorisation des déchets collectés

Pour chaque type de déchet, des filières de traitement et de valorisation seront recherchées à l'échelle locale :

- bétons et gravats inertes : concassage, triage, calibrage
- déchets métalliques : ferrailleur
- bois : tri entre bois traités et non traités, recyclage des bois non traités
- déchets verts : compostage
- plastiques : tri et, selon le plastique, broyage et recyclage en matière première, incinération, décharge de classe I ou classe II
- peintures et vernis : tri et incinération ou décharge de classe I
- divers (classé en déchets industriels banals) : compactage et mise en décharge de classe II.

3-3 Collecte sélective de déchets

Les déchets doivent être collectés de manière sélective sur le chantier. Un pré-tri minimum est imposé sur le site :

- Les déchets inertes non souillés (béton, briques),
- Les emballages
- Les déchets industriels banals autres que les emballages,
- Les ordures ménagères,
- Les déchets industriels spéciaux : ils doivent être systématiquement repris par les entreprises qui les génèrent.

Selon les opportunités locales de collecte et valorisation, il peut être intéressant de trier plus finement les déchets. En fonction des possibilités du site (emprise des bennes), ce tri sera réalisé sur place ou en centre spécialisé après enlèvement des déchets par un récupérateur spécialisé. Dans ce cas on pourra trier :

- Déchets de béton propre,
- Autres déchets inertes non souillés,
- Bois et déchets verts,
- Ferraille,
- Plâtre
- Papier et carton,
- Verre,
- Emballages valorisables,
- Autres déchets industriels banals,
- Ordures ménagères.

Il appartient aux entreprises, avant le commencement du chantier, de se préoccuper des possibilités locales de collecte et de valorisation des déchets. Elles procéderont, en collaboration avec le récupérateur, à une estimation des quantités produites afin de mettre en place **un plan logistique détaillé de la collecte et de l'enlèvement des déchets**.

Ce plan doit aborder les points suivants :

- Description détaillée de la nature des déchets admissibles dans chaque benne. Cette liste sera établie d'après les exigences édictées par le récupérateur des déchets. (degré de propreté)
- Nature des conteneurs pour la collecte : type (bennes à roulettes, big bags...) taille, fréquence d'enlèvement, collecte intermédiaire (mini bennes, goulottes).
- Description des emplacements des conteneurs en fonction des lieux de production de déchets. Un plan de collecte évolutif au cours des différentes phases du chantier doit être monté.
- Mode d'enlèvement des déchets.
- Justificatifs de la destination des déchets. Le récupérateur doit fournir la preuve écrite que les déchets sont correctement valorisés ou à défaut enfouis dans des installations de traitement.

3-4 Responsabilités

Chaque entreprise est responsable du devenir de ses déchets jusqu'à la fin de leur vie. Sa responsabilité peut être engagée lorsqu'un problème de pollution est découvert chez un récupérateur ou un exploitant de décharge dont l'origine est imputable au déchet en question. C'est le cas si l'entreprise a confié un déchet sans informer explicitement le récupérateur de ses caractéristiques et de sa nocivité ou si elle livre un déchet non conforme aux échantillons prélevés chez elle avant la transaction avec l'éliminateur.

4-Gestion des effluents. Protection des sols. Protection de l'air

4-1 Prévention de la pollution atmosphérique

L'entreprise veillera à éviter l'envolée de grosses masses de poussières. En effet, les poussières contribuent aux nuisances, subies à la fois par les riverains et par les ouvriers eux-mêmes. Pour cela, il convient de veiller à la propreté du chantier : les aires bétonnées doivent être régulièrement balayées, les poussières collectées et vidées dans la benne de déchets inertes.

Dans le cas de fabrication de béton sur place, la centrale à béton devra être équipée d'un système de dépoussiérage.

4-2 Gestion des nuisances sonores

Une bonne gestion des nuisances sonores commence par une identification du degré de sensibilité du site. Une cartographie sonore du site avant travaux permet de fixer des objectifs de niveaux sonores maximum en fonction des points du chantier et de la présence à proximité d'activités sensibles : administration, riverains, etc.

4-3 Gestion à la source

- Il convient par conséquent de diminuer les nuisances sonores à la source en

changeant les techniques de construction et les habitudes des acteurs sur le chantier. En fonction des caractéristiques du chantier, les dispositions suivantes devront être prises.

- Éviter au maximum les reprises au marteau piqueur sur du béton sec. Pour cela le conducteur de travaux veillera à planifier les réservations qui seront effectuées avec des coffrages en bois ou en métal. De plus, un suivi rigoureux des travaux évitera les reprises faites après des erreurs lors de la coulée du béton (les déchets seront évités conjointement). Pour la découpe, d'autres appareils moins bruyants comme des scies à lames au diamant peuvent être utilisés à la place du marteau piqueur.
- Éviter les chutes de matériels quels qu'ils soient. D'un part les chutes sont bruyantes, d'autre part, elles génèrent des pertes par endommagement de matériel.
- Préférer les engins électriques à ceux qui sont pneumatiques à service rendu équivalent.
- Mettre en place un plan d'utilisation des engins bruyants (vibreurs, marteaux piqueur) qui stipulera les emplacements des engins bruyants afin d'éviter les réverbérations et les transmissions de vibrations. L'entreprise contractante envisagera de doubler si possible les engins et matériels car on réduit les durées d'utilisation en augmentant peu le niveau sonore.
- Utiliser des engins insonorisés ¹

¹ Un marteau piqueur insonorisé émet 100 dB(A) contre 130 dB(A) autrement

MAITRE D'OUVRAGE :

SAS FARDIS
Bois Menu Val Laurence
33370 FARGUES ST HILAIRE

CONSTRUCTION D'UN PARKING SILO

SUPER U
Bois Menu Val Laurence
33370 FARGUES ST HILAIRE

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC4
Novembre 2021

**NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN
ET PRESENTANT LE PROJET**
(Art. R. 431-8 du Code de l'Urbanisme)

Le projet, objet de la présente notice, consiste en la construction d'un parking silo en R+2 avec le réaménagement du parc de stationnement existant et de la mise en place d'ombrières photovoltaïques au deuxième étage du parking silo du magasin du Super U située dans la commune de Fargues St Hilaire, à l'angle de l'avenue de la Laurence et de la route du bois Menu.

Ce permis concerne les parcelles 6, 7, 8, 9, 10,12, 46 et 47. Pour une emprise foncière total de 20 678 m².

1 – ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le terrain du projet se situe au Nord de la commune à la lisière d'un espace boisé. Le projet est d'une part, relié au Sud, sur l'avenue de la Laurence, au centre-ville de Fargues St Hilaire, et d'autre part au Nord il est connecté à la nouvelle déviation de la RD 936 par la route du Bois Menu et la création du Giratoire des Bons enfants. L'emprise du magasin occupe les parcelles 46, 6, 7 et déborde sur la 8. Un kiosque à Pizza est implanté le long de l'avenue de la Laurence sur la parcelle 10.

Les parcelles sont bordées de bandes paysagères le long des voies de circulations. Des arbres sont également disposés le long de ses voies ainsi que sur les zones de stationnement.

En ce qui concerne les accès du supermarché, son unique entrée se situe sur l'Avenue de la Laurence, face à la façade principale du bâtiment. Dans l'état actuel il existe trois sorties. La principale, situé à l'angle Nord-Ouest du magasin, donne sur la Route du Bois Menu. La seconde, dans le prolongement de la première, se trouve également sur la route du Bois Menu, mais donne plus à l'Est, à proximité de l'accès de livraison. La troisième est celle de l'ancienne station-service qui donne sur l'Avenue de la Laurence, au Sud-Ouest de la parcelle.

2 – PRESENTATION DU PROJET

a) Quel aménagement est prévu pour le terrain

La construction du parking silo se fait en lieu et place de l'ancienne station-service et d'une partie du parc de stationnement.

Le parc de stationnement sera remanié afin de correspondre au nouveau sens de circulation qui sera mis en place.

b) Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants

Le projet s'inscrivant dans le prolongement du centre-ville de Fargues St Hilaire, nous avons choisi d'accorder une attention particulière au traitement de l'angle Sud-Ouest du projet, emplacement du nouveau parking silo. En effet, avec le nouveau projet du Carré des Forges, la ville de Fargues St Hilaire s'habille d'une nouvelle identité architecturale que nous nous devons d'harmoniser avec notre projet. De ce fait, nous avons choisi de réinterpréter le bandeau blanc et la matérialité bois.

Dans notre projet, on retrouve cette horizontalité blanche au travers d'un bandeau qui se déroule le long de La façade donnant sur l'Avenue de la Laurence et se prolonge au Nord pour redescendre face à la façade principale du bâtiment.

Le parking silo s'implantera à plus de 10m de l'axe de l'avenue de la Laurence à une hauteur maximum de 5.90m par rapport au terrain naturel. Les ombrières photovoltaïques, en retrait, culmineront à 9.00m maximum à l'égout du toit par rapport au terrain naturel.

Le bâtiment du parking silo sera de forme rectangulaire, réalisé en structure métallique et plancher collaborant. Les gardes corps seront réalisés en béton surmonté de lisses métalliques.

Le parking silo sera largement ventilé et les façades seront rythmées par la mise en place de bardage en tasseaux bois à claire voie.

Les accès aux étages se feront par deux cages d'escalier réparties qui desserviront les deux étages. Le premier étage sera également desservi par une rampe mécanique permettant l'accès aux chariots.

Le second étage sera réservé au personnel.

Des ombrières photovoltaïques seront disposées sur le second étage du parking silo.

c) Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?

Aucune clôture n'est présente ni prévu sur ce projet. Seul le parking silo est construit en limite séparative.

De nouveaux espaces verts seront créés et végétalisés avec des essences locales en corrélation avec le projet d'aménagement du centre-ville de la commune, autour du parking silo et notamment du côté des logements sociaux.

d) Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions

- Gardes corps en béton de couleur blanche surmontés de lisses métalliques
- Charpente Métallique
- Plancher collaborant
- Bardage métallique de couleur blanche (RAL 9003)
- Bardage en tasseaux bois à claire voie
- Couverture bac sec de couleur blanche (RAL 9003)
- Panneaux photovoltaïques

e) Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations

La surface non imperméabilisée existante est de 3 275 m² soit 15.80%. Dans le projet, cette surface est légèrement augmentée à 3 568 m² soit 17.25%. La surface perméable se décompose de la manière suivante : 3 131m² d'espaces verts et 437m² de places perméables.

Les arbres supprimés par le remaniement du parc de stationnement seront replantés et le parc de stationnement en rez-de-chaussé sera planté à hauteur d'un arbre pour quatre places.

f) Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

Les accès donnant sur le parc de stationnement seront remaniés :

- Sur l'avenue de la Laurence, une entrée centrale est existante et sera modifiée pour permettre la sortie des véhicules en tourne à droite obligatoire pour ne pas gêner la circulation
- Une sortie directe du parking silo sera créée sur l'avenue de la Laurence au niveau de l'ancienne sortie de la station-service, également en tourne à droite obligatoire

Le parc de stationnement compte en état des lieux 293 places, dont 6 places PMR et 11 places équipées de bornes de recharge électriques. Le projet portera le parc de stationnement à 489 places au total, dont 10 places PMR (avec 4 places PMR avec borne de recharge pour voiture électrique) et 26 places équipées de bornes de recharge électriques. Le projet prévoit également le pré-équipement de places électriques à raison de 20% du total de nombre de place.

Bruno Desportes

MARRAUD ARCHITECTURE

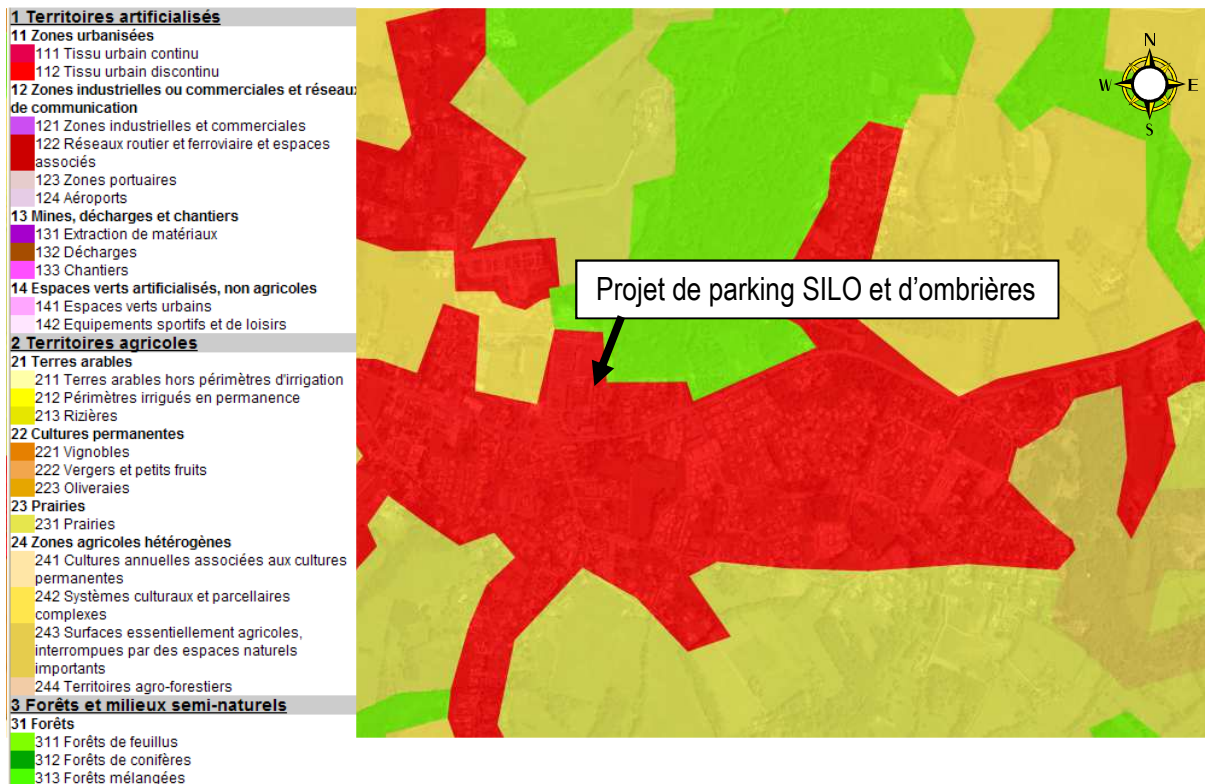
4, rue Pierre Mendès France
BP 60 - 47552 BOE

Tél. : 05 53 48 20 00

Siren : 388 200 487

NOTE ENVIRONNEMENTALE CREATION DE PARKING SILO ET DE 3 OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES Commune de FARGUES SAINT HILAIRE *33 370*

1) Environnement général



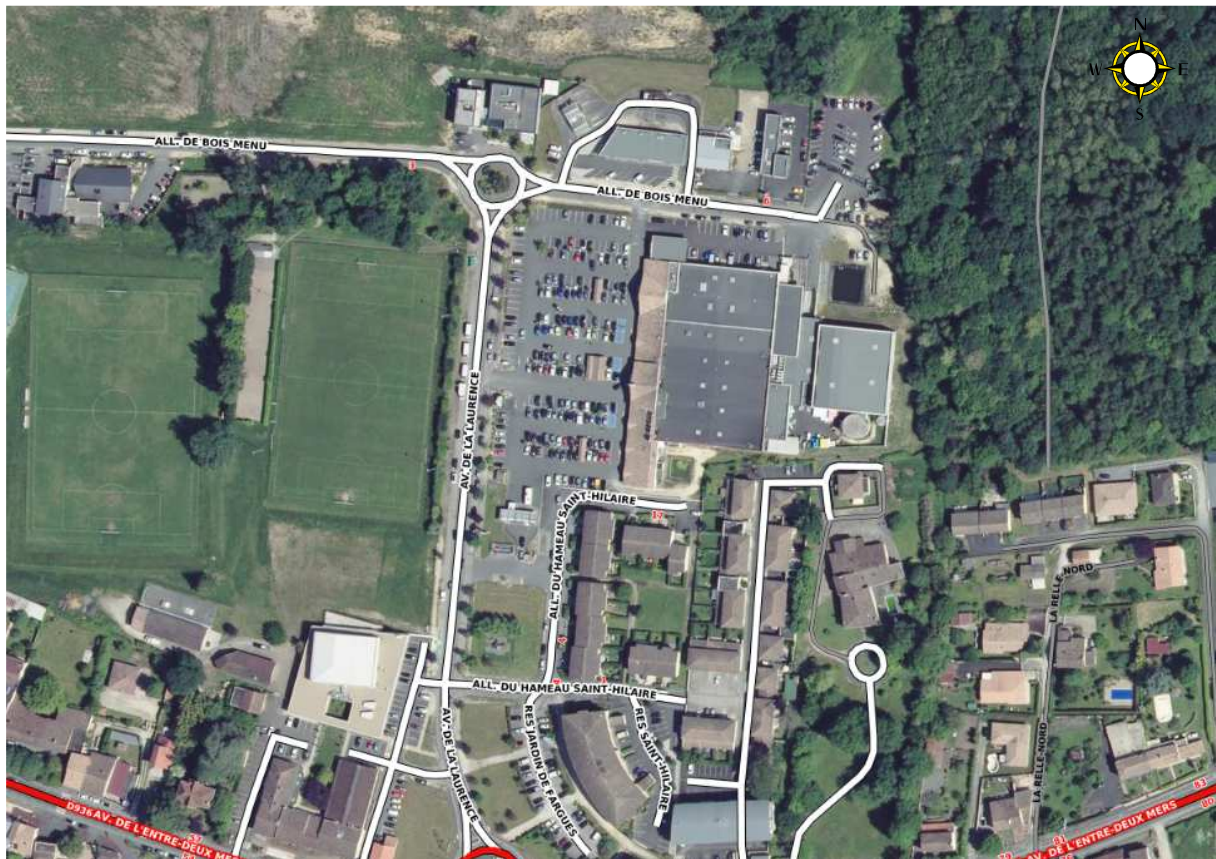
- Occupation des sols autour du futur Aménagement – Source Corine Land Cover 2018 –

D'après le site Land Cover France le projet se trouve dans une **Zone Urbanisée**.

Le site est bordé :

- à L'Est par l'allée du hameau Saint-Hilaire
- à l'Ouest par l'avenue de la Laurence
- au Sud par l'Allée du hameau Saint Hilaire
- au Nord par un stationnement existant





- Vue aérienne – Centre commercial existant – Source Géoportail –

II) La végétation sur site

La zone d'étude se compose d'un arbres et fosse d'arbres sur parking existant.

III) La faune

- Avifaune :

L'avifaune inventoriée est caractérisée par la présence d'espèces inféodées aux zones boisées (pic vert, geai des chênes, palombes, tourterelle).

Au niveau de la zone d'étude, on peut trouver la présence d'espèces ubiquistes qui supportent bien la proximité des installations humaines (merles, rouge-gorge, mésanges).

- Amphibiens et reptiles

Les visites de terrain n'ont pas mis en évidence la présence d'amphibiens ou de reptiles sur la zone d'étude.

- Insectes

Les visites de terrain n'ont pas mis en évidence la présence d'insectes sur la zone d'étude.

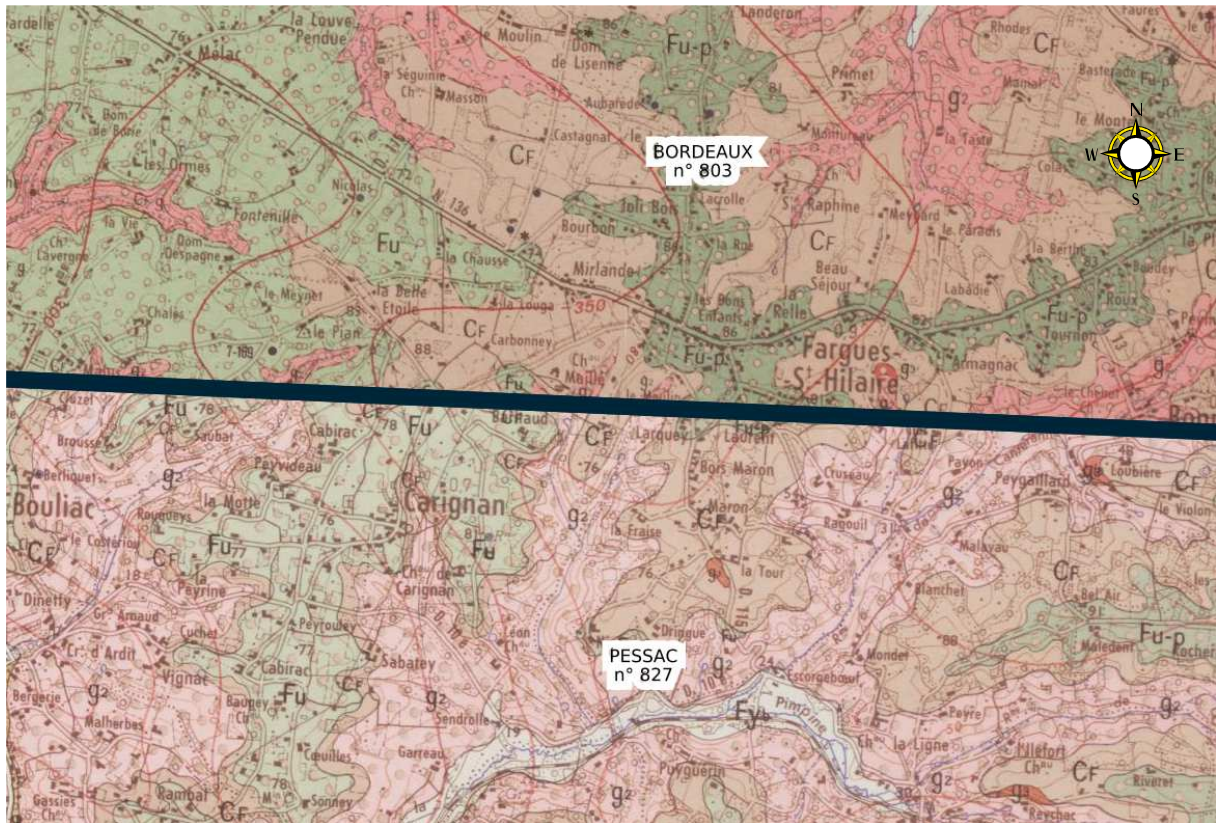


- Mammifères

Aucun mammifère n'a été observé sur la zone d'étude.

IV) Géologie

La zone d'implantation du projet de parking Silo et d'ombrières est située sur la commune de FARGUES SAINT HILAIRE dont les principales formations géologiques sont des sables argileux et graviers rougeâtres (Formations notées Fu-p).

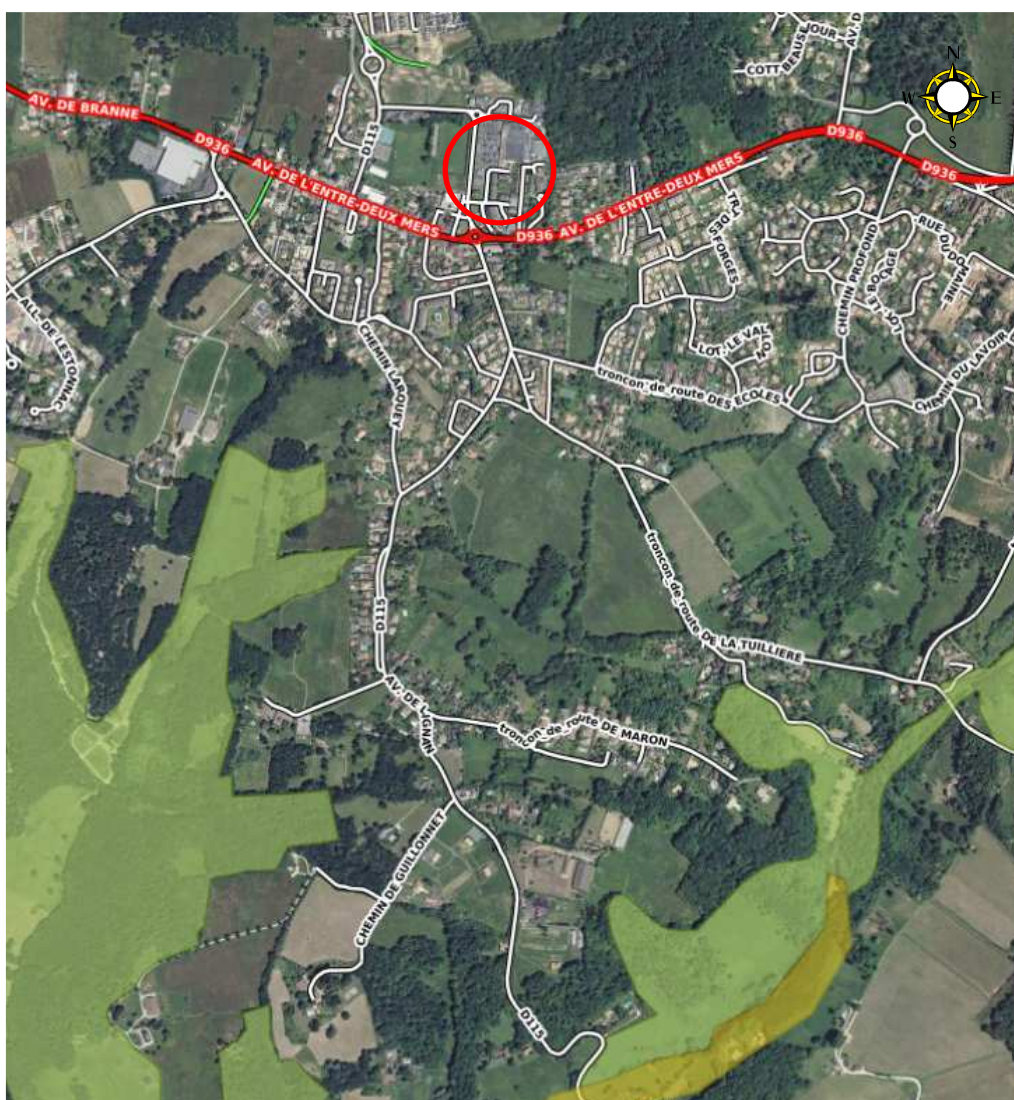


VI) Zone de protection naturelle et équilibre écologique

La commune de Fargues Saint Hilaire possède un site Natura 2000, une Znieff de type 1 et 2. Le site objet du projet d'ombrières ne fait partie d'aucun périmètre de protection.

Mesures d'inventaire et de protection	Intitulé	Localisation par rapport au projet
Znieff de type 1	Grottes de Cenac et zones humides de la vallée de la Pimpine °720030044	A 1.9km au Sud
Znieff de type 2	RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA PIMPINE ET COTEAUX CALCAIRES ASSOCIES n°720002389	A 800 m au Sud-Ouest
Natura 2000	Réseau hydrographique de la Pimpinne N°FR7200804	A 2km au Sud

Tableau : Synthèse des zonages environnementaux autour du futur projet de Parking SILO et d'ombrière. (Source : DREAL Aquitaine).



Cartographie du zonage Environnementaux autour du projet d'ombrières
– Commune de Fargues Saint Hilaire –

Le nouvel aménagement de parking SILO et des ombrières ne perturbera pas les zones de protections naturelles car le projet est suffisamment éloigné d'elles.

